



Vidéosurveillance, utilisation des données des moteurs de recherche et des réseaux sociaux sur internet, croisement des fichiers : quelle protection de la vie privée, des libertés publiques et individuelles quand le « tout numérique » ouvre un champ sans limite à la saisie, au stockage et au recoupement d'informations sur chacun ? Quels contre-pouvoirs, quels cadres juridiques et institutionnels pour garantir un juste équilibre entre les besoins de sécurité publique et la protection des libertés individuelles ?

A travers le débat sur la loi pour la sécurité intérieure ([LOPPS12](#)), sur les réseaux sociaux, font surface des questions totalement nouvelles, alors que les insuffisances de la législation laissent l'espace ouvert à la banalisation et la systématisation du contrôle public et privé des individus, et que les institutions comme la CNIL apparaissent comme inadaptées ou insuffisantes pour protéger leurs droits.

Avec des juristes, des élus, des associations, la Fondation Gabriel Péri souhaite contribuer à ce débat sur un enjeu qui va bien au-delà des questions de sécurité et qui concerne tous les citoyens.

- Nous engageons le débat d'idées avec la publication sur notre site internet d'une contribution de Gabriel Benesty, avocat au barreau de Paris sur la vidéosurveillance : [Vidéosurveillance, Vidéoprotection : qui protège les libertés ? \(à télécharger!\)](#)

---

Pour aller plus loin: [colloque Délinquance, politiques publiques et réponses locales](#)

